



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'INTERSYNDICALE ÉDUCATION DU GARD SOUTIENT LES PERSONNELS DE L'ÉCOLE LEPRINCE RINGUET D'ALÈS

Nous, organisations syndicales FSU-Snuipp, FNECFP FO et SUD éducation, avons pris connaissance de l'intention du DASEN du Gard de procéder à des mutations dans l'intérêt du service de l'ensemble des enseignants de l'école Leprince Ringuet d'Alès.

Nous sommes inquiets de cette mesure collective prise sous couvert de l'intérêt des élèves. Pour nous, « sauver l'école » comme le revendique le Directeur Académique [1] passe par le respect des droits des personnels et de leurs conditions de travail. Quotidiennement, nous subissons le manque de personnels, d'AESH, d'enseignants spécialisés, de psychologues scolaires. Quotidiennement, nous portons l'école à bout de bras. Voir la hiérarchie se retourner contre les enseignants d'une école jugés seuls responsables de la situation est inacceptable. Nous considérons que ces méthodes sont maltraitantes et nous mettent dans une situation d'insécurité.

Travailler sous le joug d'une sanction déguisée pouvant nous imposer une participation forcée au mouvement est impossible. Nous sommes des fonctionnaires d'État, nous devons pouvoir compter sur le respect de nos droits par la hiérarchie. Si des dysfonctionnements existent, les enseignants ne peuvent pas en être les seuls responsables : ils doivent en être informés et pouvoir se défendre le cas échéant. Cette situation nous interroge globalement sur le rôle de la circonscription d'Alès 1 dans la situation.

Nous souhaitons apporter tout notre soutien à l'équipe du Leprince Ringuet. Nous refusons de vivre notre métier avec la pression supplémentaire que nous infligent ces techniques de management. Nous demandons au Directeur Académique de rétablir les bases d'une discussion sereine avec l'équipe Leprince Ringuet en renonçant à prononcer cette mesure de mutation dans l'intérêt du service et en permettant aux collègues qui le souhaitent d'annuler leur participation au mouvement.

[1] Article « Objectif Gard » du 26 avril 2024 dans lequel le Directeur Académique justifie sa décision : « Je dois, en quelque sorte, sauver l'école »